



Commission des Affaires de l'ONU
Point 6

UNC/2013/6-Inf.1
26 septembre 2013

**PROMOUVOIR LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX ET DEFENDRE
LES DROITS DES GROUPES VULNERABLES**

9 octobre 2013 (9 – 13 heures)
Salle A, CCV Annexe, CICG

Note explicative

Une démocratie forte repose sur la participation de tous les secteurs de la société, dont celle des groupes vulnérables que sont notamment les peuples autochtones et les personnes handicapées. En tenant compte de leurs aspirations, en impliquant ces groupes dans les processus de consultation et de prise de décision et en misant sur leur potentiel, on ouvre la voie à une société dynamique, inclusive et ouverte.

Durant la réunion-débat, on dressera le bilan des mesures mises en œuvre, on comparera les bonnes pratiques en vigueur et on étudiera la possibilité d'une plus grande participation parlementaire à la mise en œuvre des engagements internationaux et à la promotion des droits des groupes vulnérables. Sur la base de ces discussions, des recommandations et mesures concrètes seront identifiées et soumises à l'Assemblée de l'UIP pour examen.

Animés par un modérateur, les débats se scinderont en deux volets :

Volet 1 : Peuples autochtones

L'Assemblée générale des Nations Unies a décidé que se tiendrait en septembre 2014 à New York une conférence mondiale sur les peuples autochtones chargée de débattre des perspectives et des bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre de la Déclaration novatrice sur les droits des peuples autochtones de 2007. L'UIP invite les parlements à s'impliquer dans les préparatifs de cette conférence et elle aimerait que la voix des parlementaires s'y fasse entendre.

Les droits consacrés par la Déclaration des Nations Unies doivent être traduits dans des politiques publiques qui soient attentives au sort, aux besoins et aux aspirations de ce groupe, et assorties de moyens matériels suffisants. Cela passe par la présence active des peuples autochtones à tous les niveaux de gouvernement, en particulier dans les parlements nationaux et les assemblées infranationales.

En reconnaissance du travail accompli par l'UIP sur les droits des peuples autochtones, le Forum permanent des Nations Unies sur les questions autochtones a, en mai 2013, invité l'UIP à organiser des réunions de parlementaires aux niveaux mondial, régional et national pour débattre de l'adoption de textes législatifs et administratifs touchant les peuples autochtones, et à promouvoir la participation de parlementaires, y compris de parlementaires autochtones, à la Conférence mondiale et à ses préparatifs.

La réunion-débat s'appuiera sur les résultats de la Conférence parlementaire internationale de 2010 sur le thème Les parlements, les minorités et les peuples autochtones : participation effective à la vie politique, en particulier la Déclaration de Chiapas¹. Elle réunira des parlementaires de pays où vivent des peuples autochtones et d'autres parlementaires désireux de faire part de leurs expériences et de leurs initiatives propres à assurer la protection des droits des peuples autochtones. Ce débat sera le point de départ de l'élaboration d'une contribution parlementaire à la Conférence mondiale de 2014.

Modérateur :

Monsieur l'Ambassadeur Luis Gallegos, Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Orateurs :

- M. Alexey Tsykarev, membre du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme;
- M. Tau Henare, parlementaire, Nouvelle-Zélande;
- Mme Agripina Ramírez Nava, parlementaire, Bolivie;
- Mme Manon Schick, Directrice de la section Suisse d'Amnesty International.

Volet 2 : Personnes handicapées

Dans l'édition 2011 de leur Rapport mondial sur le handicap, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la santé ont indiqué que, dans le monde, plus d'un milliard de personnes vivaient avec un handicap. Le handicap reste une source sans précédent de discrimination et d'exclusion en dépit des normes internationales consacrées, notamment, par la Convention des Nations Unies de 2006 relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Selon le Secrétariat de la Convention, dans les pays du Sud, entre 80 et 90 pour cent des personnes handicapées en âge de travailler sont au chômage² et les pertes résultant du sous-emploi des personnes handicapées se situent entre 3 et 7 pour cent du produit intérieur brut mondial, selon les estimations de l'Organisation internationale du Travail.

Chacun, y compris les personnes handicapées, devrait avoir droit à des facilités et à un appui adaptés pour assurer sa participation et son intégration à la société, en particulier à toutes les instances décisionnelles, à commencer par l'institution parlementaire. A cet effet, l'UIP a publié en 2007 un guide³ pour éclairer les parlementaires sur la Convention susmentionnée et ses effets juridiques au plan national. En 2008, l'UIP a arrêté une politique⁴ sur le handicap qui souligne l'importance de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention et de son protocole facultatif. Cette politique prévoit aussi des dispositions à prendre au sein de l'UIP conformément aux exigences de la Convention.

¹ Voir <http://www.ipu.org/splz-f/chiapas10.htm>.

² Voir www.un.org/disabilities/documents/toolaction/employmentfs.pdf.

³ Voir <http://www.ipu.org/PDF/publications/disabilities-f.pdf>.

⁴ Voir <http://www.ipu.org/cnl-f/183-disability.htm>. En mars 2012, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a publié l'Étude thématique sur le travail et l'emploi des personnes handicapées.

La réunion-débat rassemblera des parlementaires et d'autres acteurs impliqués dans la promotion des droits des personnes handicapées. Ils pourront ainsi comparer leurs expériences respectives, faire le bilan des progrès accomplis et formuler des recommandations concrètes pour poursuivre l'action parlementaire. La discussion permettra également de donner un prolongement aux conclusions de la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur le handicap et le développement qui se sera tenue quelques semaines plus tôt (23 septembre 2013)⁵.

Modérateur :

Monsieur l'Ambassadeur Luis Gallegos, Représentant permanent de l'Equateur auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Orateurs :

- Mme Hendrietta Bogopane, parlementaire, Ministre adjointe des droits des femmes, des enfants et des personnes handicapées, Afrique du Sud;
- M. Mirko Tomassoni, parlementaire, Saint-Marin;
- Mme Victoria Lee, International Disability Alliance (IDA).

⁵ www.un.org/disabilities/default.asp?id=1590